

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans), je tiens à signaler que le Règlement de la Chambre prévoit une période de questions et de réponses pour les députés désireux d'interroger le député qui vient de terminer son discours. Si personne n'a de question à poser, la présidence donnera la parole au député de Hamilton Mountain.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'approfondirai bien moins le sujet que ne l'a fait mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Je comprends son inquiétude. A deux reprises déjà, quand j'ai participé aux travaux du comité de sélection, j'ai eu l'occasion de le rappeler.

Lors des délibérations de ce comité spécial sur la réforme parlementaire, j'ai moi-même soulevé ces questions, je m'en souviens bien, quand nous nous sommes réunis au lac Meach pour la préparation de notre dernier rapport. Ma proposition n'a pas eu d'écho; je recommandais que la composition des comités soit telle que les deux côtés de la Chambre et ses trois partis puissent être dûment représentés.

J'ai fait valoir, à deux reprises l'an dernier et encore une fois cette année, que, si le comité de sélection envisageait de modifier la composition des comités de façon que chacun des partis y soit proportionnellement représenté, je n'y verrai aucune objection. Ma suggestion n'a pas trouvé preneurs. Le député qui vient de parler au nom de l'opposition officielle devrait savoir que je n'ai aucun intérêt à le tromper. Je ne vois pas ce que nous gagnerions à faire d'une situation injuste une autre situation injuste. C'est ce qu'il voudrait que nous fassions.

M. Dick: Mais un peu moins injuste.

M. Deans: Moins injustes du point de vue de l'opposition officielle, mais certainement pas du nôtre. Étant donné que je parlais au nom de mon parti et peut-être de tous les députés en recommandant en vain que le comité en question soit plus représentatif, et que le comité de la réforme parlementaire a opté pour la représentation que nous avons actuellement au sein de ce comité, je manquerais à mon devoir et à mes responsabilités si j'acceptais maintenant d'accroître encore plus ce déséquilibre au sein dudit comité simplement pour améliorer la position des conservateurs au détriment de la nôtre.

Sachant quels étaient les problèmes, si le député avait proposé pour le comité de nouveaux nombres qui auraient permis une représentation appropriée basée sur le nombre de sièges détenus par chacun des partis, je puis lui assurer que je ne m'y serais opposé ni au comité de sélection ni à la Chambre. Cependant, je crains fort de ne pas pouvoir accepter, au nom de mes collègues, une réduction du nombre de membres auxquels nous avons droit. Il faut bien se rendre compte qu'il est

difficile de réduire le nombre de députés représentant un parti à un comité lorsque ce nombre se limite à un seul.

M. Nielsen: C'est ce que vous faites tout le temps.

M. Deans: Il se peut fort bien que le député qui nous représente au comité soit l'équivalent de cinq ou six conservateurs. Sachant l'intelligence supérieure de nos députés, nous jugeons inacceptables toute réduction de ce nombre à moins de un, d'une façon ou d'une autre.

Je tiens à dire au député qu'en toute justice, je regrette de ne pouvoir appuyer sa proposition. S'il en présente une autre dans laquelle on tiendra vraiment compte de la représentation à la Chambre, comme le whip du gouvernement le sait fort bien, car je l'ai déjà dit, nous serons très heureux de l'étudier. Nous serions heureux de prendre le temps de réexaminer la composition des comités tant du point de vue du nombre de députés que de leur comités et répartition entre chaque parti si tel était le désir de la Chambre des communes, afin de voir s'il ne serait pas préférable d'en modifier la composition, mais nous ne sommes pas disposés à laisser diminuer davantage le peu d'influence qu'on nous a donnée dans les comités en accordant une place additionnelle à l'opposition officielle.

M. Nielsen: Monsieur le Président, nos députés du moins y seraient présents comme à l'habitude.

M. Deans: Il se peut très bien qu'ils soient présents, mais la présence de députés de l'opposition officielle aux séances des comités garantit rarement un débat de meilleure qualité ou une meilleure entente.

M. Nielsen: Vous vous prenez pour un homme d'esprit. Je sais maintenant que vous êtes faible d'esprit.

M. Deans: Ce trait d'esprit remonte au déluge.

M. Nielsen: Non, à Diefenbaker.

M. Deans: Les députés peuvent comprendre mon raisonnement. De par leur nature, les comités permettent aux députés de participer à leurs travaux proportionnellement au nombre de sièges que détient leur parti à la Chambre. Tous les députés auraient bien moins l'occasion de participer aux travaux des comités si nous permettions qu'on ajoute à leur nombre un autre membre du parti conservateur. J'ai trouvé l'argument du député intéressant, mais je ne puis l'appuyer.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.